



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES

AP 82 PREF - 2015- 05 - 059

Arrêté MODIFICATIF

modifiant l'arrêté n° 2014289-0004 du 16 Octobre 2014 portant composition de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU la délibération n° CP 2015/05/1 du 26 mai 2015 de la commission permanente du conseil départemental de Tarn-et-Garonne portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Tarn-et-Garonne et de son suppléant ;

VU la lettre du 29 septembre 2014 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Tarn-et-Garonne ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° 2014289-0002 du 16 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Tarn-et-Garonne ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de Montauban et Tarn-et-Garonne en date du 21 juillet 2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de Tarn-et-Garonne en date du 21 juillet 2014 et des organisations représentatives des professions libérales du département de Tarn-et-Garonne en date du 21 juillet 2014 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation des représentants du conseil départemental en cas de renouvellement général des conseils départementaux, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le conseil départemental dispose d'un représentant auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Tarn-et-Garonne ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 3 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des impôts directs locaux du département de Tarn-et-Garonne dans les conditions prévues aux articles 6 à 8 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2014289-0004 du 16 octobre 2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr HEBRARD Gérard, commissaire titulaire représentant du conseil départemental est désigné en remplacement de Mr CAPAYROU Joël.

Mme JALAISE Colette, commissaire suppléante représentant du conseil départemental est désignée en remplacement de Mr MOUCHARD Claude.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des impôts directs locaux du département du Tarn-et-Garonne en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
Mr HEBRARD Gérard	Mme JALAISE Colette

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
Mr PEZOUS Bernard	Mme NEGRE Marie-Claude
Mr PRAYSSAC Jean-Michel	Mr TABARLY Jacques
Mr TOULOUSE Jean-Claude	Mr GARGUY Bernard

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
Mr BERAUDO Maxime	Mr CASSIGNOL Michel
Mr DELACHOUX Jean-Paul	Mr MALMON Charles

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
Mr MARTY Jean-Louis	Mr HOLSCHER Ronald
Mr LAVERDURE Jean-François	Mr WEILL Michel
Mr DELZERS Roland	Mme ROQUES Evelyne
Mr DIEZ Paul	Mr POUJADE Dominique
Mme GIROT Anne	Mr BAROU Gilles

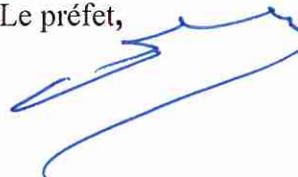
ARTICLE 3 :

La Secrétaire générale et la Directrice départementale des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne

Le préfet,



28 MAI 2015

Jean-Louis GERAUD